



Communiqué de presse
Paris, le 15 juillet 2019

Signature de la première convention d'Insertion par le Travail Indépendant en France avec « Lulu dans ma rue »

Le 15 juillet 2019, en présence de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a signé la première convention établie sur le territoire national avec une Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI) « Lulu dans ma rue ». Cette initiative témoigne de la volonté de l'Etat de promouvoir toutes les formes d'activité favorisant l'inclusion sociale des publics les plus fragiles et les plus éloignés de l'emploi.

Favoriser l'insertion par le travail indépendant

Les EITI ont été créées suite à la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel. Ce nouveau dispositif permet de créer une dynamique durable d'insertion professionnelle via une activité d'entrepreneur individuel pour des personnes éloignées de l'emploi.

« Nul n'est inemployable. C'est ce que prouve le succès de Lulu dans ma rue qui, grâce au soutien de l'Etat, permettra à bientôt 4 000 personnes d'avoir une activité professionnelle en répondant aux besoins du quotidien. Cette expérimentation s'inscrit dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté conduite par le gouvernement et concourt à l'objectif de 230 000 de salariés dans les structures d'Insertion par l'Activité Economique d'ici à 2022 » a déclaré Muriel Pénicaud, ministre du Travail.

« L'insertion par l'activité économique peut être une entrée efficace dans l'emploi pour les publics qui en sont les plus éloignés. Dans une région comme la nôtre qui connaît de fortes inégalités, il était nécessaire de la renforcer. La ministre, que je remercie, a ainsi répondu favorablement à ma demande d'augmenter les crédits de plus de 25% en 2019, ce qui permettra concrètement aux entreprises d'insertion d'embaucher plus de personnes en difficulté et de commencer à rattraper le retard de l'Île-de-France dans ce domaine » a tenu à rappeler Michel Cadot.

C'est dans ce cadre que s'inscrit Lulu dans ma rue, nouveau modèle de Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Désormais, l'insertion passe aussi par le travail indépendant.

Le micro-entrepreneuriat peut être une réponse concrète et très adaptée à un public fragile : personnes ayant un parcours de vie chaotique et n'ayant jamais travaillé dans une entreprise, personnes ayant des situations complexes comme les réfugiés, en offrant un

cadre souple qui répond aux contraintes de chacune de ces situations. Le travail indépendant a prouvé son efficacité auprès de ces publics qui ne sont pas intégrés dans les dispositifs d'insertion recourant au travail salarié. Il est notamment adapté à certaines situations personnelles qui ne permettent pas de s'accommoder du cadre du travail salarié classique.

L'insertion par le travail indépendant est un outil efficace qui permet de valoriser à l'échelle locale les compétences multiples des travailleurs indépendants en leur offrant un cadre et un accompagnement sur mesure.

Les Lulus trouvent dans cette alternative la possibilité d'exercer une activité transitoire ou pérenne adaptée à chacun de leurs profils. L'insertion par le travail indépendant est ainsi un support à la professionnalisation et à la sécurisation des parcours.

Une expérimentation soumise à évaluation

L'article 83 de la loi du 5 septembre 2018 a pour objet d'élargir, de façon expérimentale, l'insertion par l'activité économique au travail indépendant. L'Etat peut ainsi expérimenter, pendant une durée de 3 ans, une nouvelle forme innovante d'insertion par l'activité économique.

Un rapport d'évaluation sera remis au Parlement au plus tard six mois avant le terme de l'expérimentation.

Cette évaluation dressera notamment le bilan de l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'expérimentation, de ses effets sur l'ouverture de l'insertion par l'activité économique au travail indépendant et de son efficience. Une analyse coût/ bénéfice permettra également d'apprécier la généralisation du dispositif.

Lulu dans ma rue, une conciergerie solidaire

Créée en 2015 par Charles-Édouard Vincent, fondateur d'Emmaüs Défi, sur le modèle d'une conciergerie de quartier solidaire, Lulu dans ma rue met en relation les Lulus, des travailleurs indépendants, ayant des compétences particulières, avec les habitants d'un quartier en quête de services dans leur quotidien (bricolage, courses, aide informatique, ménage, cours, déménagement...).

Les Lulus sont référencés sur une plate-forme et sont mis en relation avec des particuliers grâce à leurs concierges de quartiers. Les services sont accessibles par téléphone, sur internet ou grâce à un réseau physique de sept kiosques à Paris et un à Clichy-la-Garenne. Lulu dans ma rue se fixe un double objectif : créer de l'activité économique à l'échelle locale et redynamiser la vie de quartier.

Les services de Lulu dans ma rue sont facturés entre 10 et 40€ de l'heure et 80% d'entre eux permettent de bénéficier d'un crédit d'impôts, égal à 50% du prix de la prestation (une commission de 20% est prélevée par la conciergerie de quartier pour gérer le service). Lulu dans ma rue permet de générer un revenu complémentaire conséquent pour des publics fragiles. En 2019, 58% des Lulus gagnent entre 400 et 900€ par mois et 32% entre 900 et 1 500€.

Lulu dans ma rue compte actuellement 35 000 clients et 730 Lulus.

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25/ pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

LULU  DANS MA RUE

BRICOLAGE, MÉNAGE, COUP DE MAIN ET BONNE HUMEUR

06 82 00 99 46/ luludansmarue.org
presse@luludansmarue.org



[@Luludansmarue](https://twitter.com/Luludansmarue)